



## **REGLEMENT ISSF ECOLE DE TIR**

**Le Comité Directeur de la ligue de Tir de Franche-Comté, la Responsable Régionale d'Arbitrage et le Responsable de Gestion Sportive autorisent les coachs à rester à proximité des athlètes afin de les coacher gestuellement pendant la période des dix minutes d'essais. Ceci afin de mettre en confiance les jeunes athlètes et leur donner tous les atouts pour réussir.**

**Il est bien entendu demandé aux coachs de ne pas gêner le jeune athlète qui est à proximité.**

**A aucun moment pendant cette période d'essais le coach n'aura le droit de parler ni de toucher le jeune athlète ainsi que son équipement (arme, plombs, matériel de tir) il pourra comme l'autorise le règlement ISSF communiquer gestuellement avec lui. A charge pour les coachs d'établir et d'appliquer lors des entraînements en club un code gestuel.**

**A la fin de cette période d'essais et avant le passage en match les coachs devront se retirer du pas de tir et rester disponibles sur appel de l'arbitre.**

**Cet aménagement ne sera valable qu'en Franche-Comté et s'appliquera dans toutes les compétitions ou matchs organisés par la ligue.**

**Au championnat de France le règlement ISSF en vigueur sera appliqué.**

**Si à tout moment nous constatons des dérives ou anomalies nous mettrons fin à cet aménagement.**